



CONDITIONS SANITAIRES

VETERINAIRE : Clinique Equine Champ du Perier

Contrôle à l'arrivée

Dans le cadre de la sécurité sanitaire sur le salon EQUITA LYON, des examens cliniques gratuits, systématiques sont effectués à l'entrée des animaux sur le site d'EUREXPO.

Les équidés devront être présentés dans un bon état général et obligatoirement disposer pour chacun des éléments indiqués ci-après.

Si l'examen clinique est suspect il peut être imposé de conserver l'animal en quarantaine dans des boxes extérieurs au salon, et dans les cas les plus graves de refuser l'entrée sur le salon.

Si des examens complémentaires doivent être réalisés afin d'orienter une décision d'autorisation d'entrée sur le salon, ces examens complémentaires seront à votre charge et à régler sur place.

Les vétérinaires et le Comité d'Organisation se réservent le droit d'exclure tout cheval ne répondant pas à ces conditions.

Eléments obligatoires

Equidés stationnés en France

- **Livret d'identification de l'équidé avec signalement graphique** et/ou descriptif effectué par un vétérinaire agréé ou un agent des haras ou attestation provisoire pour ceux en attente du signalement définitif des haras.
- **Une attestation sanitaire** du vétérinaire habilité de l'exploitation de départ indiquant que les chevaux ou espèces équines exposés sont indemnes depuis au moins 30 jours de signe clinique de toute maladie infectieuse de catégorie 1 (anémie infectieuse des équidés, maladie de West-Nile, peste équine). Elle doit comporter le n° d'ordre du vétérinaire, l'adresse du lieu de résidence habituel des chevaux, le nom + N°SIRE ou transpondeur du ou des chevaux concerné(s) par l'attestation.
- **Transpondeur électronique.**

Equidés en provenance de pays étrangers

- **Livret d'identification de l'équidé avec signalement graphique** et/ou descriptif effectué par un vétérinaire agréé ou un agent des haras ou attestation provisoire pour ceux en attente du signalement définitif des haras.
- Copie du certificat généalogique et zootechnique délivré par le pays tiers d'origine et visé par les autorités (cf. **Article D653-111** du code rural).
- Documents sanitaires de transport :
 - ⇒ **Intra UE** : Certificat sanitaire intracommunautaire, établi par le vétérinaire habilité de l'exploitation de départ et visé par les services sanitaires du gouvernement du lieu de résidence des chevaux.
 - ⇒ **Hors UE** : Document DOCOM émis par le système TRACES
- **Transpondeur électronique.**

Les chevaux non identifiés ne seront pas acceptés.



CONDITIONS SANITAIRES

VETERINAIRE : Clinique Equine Champ du Perier

Vaccination

Equidés de plus d'1 an

Vaccination grippe équine obligatoire : le feuillet « vaccination » doit porter le visa d'un vétérinaire non propriétaire de l'animal.

1. Pour tout équidé dont la primo vaccination est antérieure au 1er janvier 2013 :

a) Primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ;

b) Rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois.

2. Pour tout équidé dont la primo-vaccination est postérieure au 1er janvier 2013 :

a) Primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ;

b) Rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre deux injections n'excédant pas 6 mois,

c) Rappel annuel, tel que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois

Dans tous les cas, dernière injection au plus tard 7 jours avant l'arrivée au salon.

Equidés de moins d'1 an

Vaccination grippe équine obligatoire : le feuillet « vaccination » doit porter le visa d'un vétérinaire non propriétaire de l'animal.

Une primo vaccination constituée de 2 injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours sera obligatoire.

Pour les poulains nés en début d'année, rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre deux injections n'excédant pas 6 mois.

Dans tous les cas, dernière injection au plus tard 7 jours avant l'arrivée au salon.

Vaccination contre la Rhinopneumonie recommandée.

Poulains non sevrés

- Signalement sous la mère ou certificat de saillie.
- Transpondeur électronique obligatoire.

Faute de présenter l'ensemble des éléments décrits dûment complétés et à jour,
l'entrée de l'équidé sur le salon sera refusée.

Services vétérinaires

Une permanence vétérinaire sera assurée pendant les heures d'ouverture d'Equita Lyon.

Les urgences seront assurées 24h/24h.

Toute intervention sera à vos frais.

Pour rappel, les équipes de vétérinaires étant à disposition de tous les équidés du salon, il reste possible qu'aucun d'entre eux ne soit disponible immédiatement à votre arrivée.

Merci de votre compréhension.